



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU 10 AVRIL 2018 A 18H30

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le quatre avril 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur MAZAGOL, Premier vice-président.

14 TITULAIRES PRESENTS : M. UDRON d'Aigremont, M. MAZAGOL et M. AUDEBERT d'Andrézy, M. SANTINI de CU GPS&O, M. BERTAUX de Carrières sous Poissy, M. ALZINA de Chambourcy, M. GOURVENEC et M. BRENOT de Chanteloup les Vignes, Mme KAUFFMANN et M. DEWASMES de Médan, M. MONNIER de Poissy, Mme DEBAISIEUX-DENE et M. BOUTOILLE de Triel sur Seine, M. DEGAND de Villennes sur Seine.

5 TITULAIRES EXCUSES : M. LE BLOAS et M. DUPON d'Orgeval, M. OLIVE de Poissy, M. FERRU de Chambourcy, M. PONS de Villennes sur Seine.

3 TITULAIRES ABSENTS : M. JULIEN d'Aigremont, M. WOTIN et M. COQUELET de Maurecourt.

SECRETAIRE : M. ALZINA.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

- :- :- :-

Intervention de Monsieur MAZAGOL, 1^{er} Vice-Président :

« Mes chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette réunion du Comité syndical.

Monsieur le Président est excusé ce soir et j'ai l'honneur de le remplacer ».

Après avoir procédé à l'appel nominal les conditions de quorum étant atteintes, Monsieur MAZAGOL déclare la séance ouverte et propose de nommer Monsieur ALZINA secrétaire de séance, fonction acceptée par ce dernier.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2018 sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.

Monsieur MAZAGOL confirme qu'aucune décision n'a été prise sur la période.

Pour les collègues qui n'étaient pas présents à la séance du 20 mars 2018, Monsieur MAZAGOL rappelle que deux nouveaux agents ont rejoint le Syndicat :

A la suite du départ en mutation de Johan DENYS, technicien, nous accueillons Madame Catherine VILLETTE, technicienne principale de 1^{ère} classe qui prépare par ailleurs le concours d'ingénieur.

Avant de rejoindre le Syndicat, Madame VILLETTE a travaillé notamment à la Mairie de Paris, au Conseil Départemental du Val d'Oise et à l'Agence de L'eau.

Cette dernière prend en charge tout le volet des travaux sur les communes.

Nous accueillons également Monsieur Olivier ERRAMOUSPE qui vient de la Commune de Poissy. Il est le responsable administratif de la Maison de l'Eau et du Syndicat. Il sera également associé aux animations pédagogiques et assurera l'accueil des classes d'eau.

Enfin, nous avons Sandrine PERRAULT, ingénieur qui est en charge de l'animation du Syndicat et des problématiques environnementales, excusée ce soir.

Monsieur MAZAGOL procède ensuite à l'examen des projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour :

Délibération 1 : Exercice 2018 : vote du Budget.

« Mes chers collègues, nous avons tenu notre débat d'orientations budgétaires pour 2018 et vous avez pu prendre connaissance des opérations programmées pour nos investissements.

- Notre budget primitif 2018 est composé des propositions nouvelles et reprend également les résultats du compte administratif 2017.

Il s'élève à 10 894 919,69 € en opérations réelles et s'équilibre sans recourir à l'emprunt.

- Deux délibérations se rattachent au budget primitif 2018 qui concerne la surtaxe d'assainissement des usagers et la participation des communes.

Je vous présente ce soir le budget 2018 qui reprend à l'identique nos orientations telles qu'elles ont été approuvées lors de la séance du 20 mars 2018 à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

A l'appui de la convocation, vous avez reçu un document qui reprend dans le détail notre budget. Vous y retrouverez toutes les dépenses et les recettes, section par section.

Ce document plus explicite que la maquette officielle sera notre référence pour toute l'année 2018.

Je n'y reviendrai pas pour le détail. Mais je rappellerai les points majeurs de notre programme d'investissement :

Je vous présente les crédits pour la réalisation de nouvelles opérations pour 1 750 000,00 € :

- étude et travaux pour l'opération du Campus PSG de Poissy estimée à 1 550 000,00 € et qui sera à la charge du PSG ;
- travaux sur deux postes de refoulement d'Andrésy pour 100 000,00 € ;
- étude anti crues sur les secteurs de Médan et de Villennes sur Seine pour 50 000,00 € ;
- étude sur le collecteur et le poste de Migneaux à Poissy pour 50 000,00 €

Ensuite, nous avons des crédits pour les opérations déjà programmées ou des compléments pour un montant de 1 345 000,00 € :

- réhabilitation du collecteur du chemin de la Nourée à Villennes-sur Seine pour 500 000,00 € dont l'étude est faite ;
- travaux de sécurité du Bassin de stockage et de retenue de Poissy pour 500 000,00 € dont l'expertise est en cours ;
- transport et traitement des boues du bassin de retenue de Chambourcy dont l'opération a été chiffrée à 300 000,00 € mais restant à faire, car le technicien en charge de cette opération a obtenu sa mutation pour la Métropole de Toulouse ;

- aménagement de la Maison de l'Eau un complément pour réhabiliter à minima un petit local par une mise en peinture extérieure et finaliser quelques aménagements paysagers s'il y a lieu pour un montant de 45 000,00 €.

Enfin nous maintenons nos provisions :

- la provision annuelle pour des études ou travaux urgents à intervenir en cours d'exercice et si besoin dans les 11 communes pour 770 000,00 €. Il s'agit de pallier des imprévus sur les réseaux.

- la provision pour des études, participations et travaux à venir sur le mandat, évaluée à la somme de 4 150 000,00 € pour les deux rives et qui seront définis par notre Schéma directeur, qui va programmer les travaux à dix ans.

« Je rappelle que vous devez émarger aux pages de signature du budget.
Le parapheur va circuler ».

Délibération adoptée à la majorité des présents moins 2 abstentions et 1 voix contre.

Délibération 2 : Exercice 2018 : Contribution des communes aux eaux pluviales.

La contribution des communes aux eaux pluviales doit être votée.

Elle est de 36 969,64 € en 2018 soit une augmentation de 402,24 € à répartir sur les 11 communes.

L'augmentation correspond à l'inflation prévisionnelle prévue à la Loi de finances 2018, soit 1,1 %.

Quant à la participation des communes à la charge de la dette pour les eaux pluviales, elle s'élève à 348 657,65 € en 2018, soit en légère augmentation car l'Agence de l'Eau verse encore les soldes de l'opération du Bassin de Stockage et de Retenue situé sur Poissy, à intégrer à la dette puisque ce sont des prêts à taux zéro.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération 3 : Exercice 2018 : Surtaxe d'assainissement aux eaux usées.

De même, la surtaxe d'assainissement des usagers pour les eaux usées doit être votée :

Elle est arrêtée à 0,2109 €/m³ pour l'exercice 2018.

L'augmentation correspond également à l'inflation prévisionnelle prévue à la Loi de finances 2018, soit 1,1 %.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération 4 : Exercice 2018 : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs.

Par délibération du 14 novembre 2017, le Comité syndical a créé des postes au tableau des effectifs afin de pouvoir procéder au recrutement de deux agents.

Au moment des deux recrutements, le Syndicat n'avait pas les postes au tableau.

Le tableau des effectifs a donc créé plusieurs postes de grades différents pour n'en retenir qu'un seul au final car nous ne pouvions pas savoir à l'avance quel serait le niveau des candidats.

Une délibération doit venir ajuster le tableau des effectifs.

Je vous propose de garder au tableau deux postes en Filière administrative territoriale et de maintenir le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe car l'agent recruté sur le grade d'adjoint administratif pouvant prétendre à un avancement en 2018.

Je vous propose de maintenir également deux postes en Filière technique territoriale dont celui d'ingénieur car l'agent recruté sur le Cadre d'emploi de Technicien territorial prépare actuellement le concours d'ingénieur.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération 5 : Exercice 2018 : Ressources humaines - Dispositions réglementaires.

Nous avons souhaité revoir notre politique en matière de ressources humaines, même si le Syndicat ne compte que trois agents.

Aujourd'hui, il y a lieu de poser certaines dispositions réglementaires dans un souci d'équité par rapport aux autres collectivités, de transparence et de bonne information des agents et des élus.

J'ajouterai que les agents travaillant de plus en plus en collaboration avec d'autres collectivités et sur un périmètre élargi, il est souhaitable qu'ils aient des cadres de référence semblables à ceux de leurs collègues.

Vous avez en annexe les trois règlements qui sont proposés :

- 1 règlement des congés et des autorisations d'absence ;
- 2 règlement du Compte Epargne Temps ;
- 3 règlement du badgeage.

Sur la méthode, nous devons procéder par étape :

Les trois agents sont consultés pour avis.

Puis, le Comité syndical doit délibérer sur des projets.

Ensuite, ces projets sont validés par le Comité technique du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France (Yvelines) qui gère la carrière des agents car le Syndicat est une petite structure.

Le vote concerne les trois points ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération 6 : Exercice 2018 : Ressources humaines - Avantages sociaux.

De même, nous avons souhaité poser notre politique en matière d'avantages sociaux pour les agents.

A ce jour, le Syndicat a mis en œuvre les titres de restauration et a délibéré à ce sujet lors du Comité syndical du 6 octobre 2016.

Il a également adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS) par délibération du 6 octobre 2016.

Il reste aujourd'hui à régler le point des participations aux contrats de protection sociale complémentaire (santé ou prévoyance).

Deux règlements et un rappel sur le CNAS vous sont proposés :

- 1 règlement des titres-restaurant ;
- 2 règlement de la participation aux mutuelles.
- 3 rappel des conditions d'adhésion au CNAS est fait afin de réunir au sein d'une même délibération les avantages sociaux accordés aux agents.

Le vote concerne les trois points suivants :

- mise en œuvre d'une participation forfaitaire d'un montant de 120 € pour le risque « santé »,
- mise en œuvre d'une participation forfaitaire d'un montant de 120 € sur risque « prévoyance »,
- sur les trois annexes.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

Délibération 7 : Exercice 2018 : Maison de l'Eau.

Par délibération du 6 octobre 2016, le Comité syndical a approuvé les nouveaux statuts du syndicat conformément à l'arrêté préfectoral 2016148-0005 du 27 mai 2016 qui prenait acte des conséquences des fusions d'établissements publics de coopération intercommunale sur notre territoire.

Le Préfet a notifié les nouveaux statuts le 2 février 2017 qui ont fait l'objet de l'arrêté préfectoral 2017033-0004 du 2 février 2017.

Les nouveaux statuts ont intégré la construction d'une Maison de l'Eau construite par le Syndicat au 2 boulevard Pelletier à Carrières-sous-Poissy, dont la phase de travaux a débuté le 20 mars 2017 pour une durée d'un an.

La Maison de l'Eau sera inaugurée le 15 mai 2018, et son occupation débutera au cours du second trimestre 2018.

Vous avez en annexe 1 une note de présentation :

La Maison de l'Eau permet d'accueillir le public pour des activités favorisant la sensibilisation à la protection de l'eau et des milieux aquatiques, notamment de la Seine. Les thématiques qui seront abordées sont au cœur des enjeux de notre territoire : la connaissance et la valorisation de la biodiversité locale, la diffusion de pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement et la connaissance de la provenance de l'eau potable et des étapes d'assainissement des eaux usées.

Le public scolaire est principalement visé par ces activités, notamment les élèves des cycles maternels et primaires, dans le cadre scolaire et périscolaire ainsi que les enfants en situation de handicap.

Le potentiel pédagogique du site s'oriente autour de cinq pôles : une mare pédagogique avec un observatoire subaquatique, un potager biologique, un jardin des quatre saisons, un accès au chemin de halage sur les bords de Seine et la Maison de l'eau. Les activités pédagogiques se déclineront en des ateliers animés et en une exposition permanente sur le cycle de l'eau.

Il est proposé une offre pédagogique complète et adaptée aux différents publics, s'appuyant à la fois sur les messages que souhaite diffuser le Syndicat, et aux contenus des programmes de l'Education Nationale.

Vous avez en annexe 2 un règlement intérieur :

Pour faire simple et rester en harmonie avec les structures existantes en proximité, il s'appuie sur le règlement de la Maison du Peuple de l'Herbe.

Nous pourrions bien entendu le revoir, mais nous souhaitons déjà disposer d'un document réglementaire.

En annexe 3, nous avons les tarifs :

Nous proposons :

- Pour les groupes : 3 € par élève et par animation.
Gratuité pour les adultes accompagnateurs.
Une animation dure 1H30 sur une demi-journée.
- Pour les projets pédagogiques : 180 € pour 3 séances, 450 € pour 5 séances.
Une séance dure une demi-journée.
- Pour la location de salle aux entreprises : 300 € la demi-journée, 500 € la journée.

Pour être complet sur la thématique de la Maison de l'Eau, nous avons rappelé en annexe 4 la délibération du 24 mars 2015 sur le financement des Classes d'Eau.

Le vote concerne les trois premières annexes.

Monsieur MAZAGOL passe la parole à Madame KAUFFMANN :

« Nous allons nous abstenir car nous considérons que la maison de l'eau est loin d'être une priorité pour le Syndicat qui ne fait pas de travaux d'extension sur réseaux cette année, alors que sa fonction première est de gérer l'assainissement sur les communes membres, ce qui semble avoir été oublié depuis quelques années.

Cette maison de l'eau nous a coûté un million d'euros l'année dernière et va nous coûter en fonctionnement chaque année. Nous ne votons pas contre les tarifs que vous mettez en place, mais souhaitons nous abstenir ».

Intervention de Monsieur MAZAGOL :

« Je vous remercie et respecte votre point de vue ».

Il demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Monsieur MAZAGOL passe ensuite la parole à Monsieur SANTINI qui souhaite obtenir une vision claire et des précisions sur la Maison de l'Eau. Il ne souhaite pas qu'il y ait un impact financier à la charge des établissements publics.

Les explications sont données en séance :

Contributions EP charges courantes : augmentation chaque année de l'inflation,
Contribution EP charges de la dette : selon le TA des emprunts.

Une présentation des coûts de la Maison de l'Eau devra être mise en œuvre à la demande des membres du bureau lors du prochain Comité syndical.

Délibération adoptée à la majorité des présents moins 2 abstentions.

- :: :- ::

Agenda

Je vous fais part de nos prochaines réunions :

J'ai le plaisir de vous convier à l'inauguration de la Maison de l'Eau qui se déroulera le mardi 15 mai 2018 à 16H30 sur le site du SIARH à Carrières-sous-Poissy.

Une réunion du Comité est programmée le mardi 26 juin 2018 à 18h30 pour les affaires courantes, précédé d'un bureau à 18h.

Je compte sur votre présence pour assurer les conditions réglementaires du quorum.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

Je vous invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée.

- :: :- ::